ProxClean

ENTRETIEN DU DOMICILE

Ménage à domicile et crédit d’impôt

Les prestations d’entretien courant qui peuvent ouvrir droit au crédit d’impôt.



Les prestations d’entretien courant

L’éligibilité dépend du logement, de la nature de l’intervention et de sa prise en charge au titre des services à la personne. Vérifiez la prestation et le numéro SAP sur votre devis.

- **Intérieur et surfaces**
  Sols, dépoussiérage, cuisine, sanitaires et vitres.
- **Linge à domicile**
  Entretien et repassage du linge au domicile.
- **Ménage ponctuel**
  Ménage de printemps ou de déménagement dans le cadre de l’entretien courant.
- **Balcons et terrasses**
  Nettoyage courant des balcons et terrasses privés.

Prestations hors entretien courant

Nettoyage de façades, piscines et terrains de tennis, ponçage ou vitrification du parquet, interventions liées au syndrome de Diogène, ménage de bureaux et rotations de locations saisonnières.

50 % de crédit d’impôt sous conditions

Le plafond général est de **12 000 € de dépenses par an et par foyer fiscal**, tous prestataires et activités SAP confondus, soit jusqu’à 6 000 € de crédit d’impôt au plafond de droit commun. Des majorations peuvent s’appliquer selon votre situation.